



Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant **les messages d'alerte à la population en rapport avec les fumées provenant de l'incendie des Hautes Fagnes**.

Depuis le 13 août 2026, plusieurs incendies de végétation et de forêt d'une ampleur exceptionnelle touchent les régions voisines du Luxembourg, notamment les Hautes Fagnes en Belgique. Ce dernier incendie a détruit plusieurs milliers d'hectares et entraîné d'importants dégagements de fumée.

Les conséquences de ces feux ne se sont toutefois pas limitées aux territoires directement touchés. Des fumées provenant notamment de l'incendie des Hautes Fagnes ont atteint le Luxembourg dès le samedi soir, particulièrement le nord du pays. Dès le samedi 15 août, des prévisions météorologiques faisaient par ailleurs état d'un changement de direction du vent susceptible d'acheminer les fumées vers le Grand-Duché.

Le dimanche 16 août, de nombreux habitants, notamment dans l'Oesling, ont signalé une forte odeur de brûlé ainsi que la présence visible de fumées.

La population a reçu un premier message LU-Alert vers 15h00, indiquant en substance que des odeurs désagréables pouvaient être perceptibles en raison des incendies en Belgique et en Allemagne. Ce n'est que vers 19h45 qu'un deuxième message LU-Alert a recommandé à la population de fermer les fenêtres par mesure de précaution en raison des fumées.

Cette communication doit également être appréciée au regard de l'évolution de la qualité de l'air. Dans la matinée du lundi 17 août, la page météorologique Météo Réimech a notamment signalé des valeurs exceptionnellement élevées de particules fines dans l'est du pays. La publication faisait état, à Beidweiler, d'un indice AQI de 526 pour les PM_{2,5} et de 461 pour les PM₁₀, ainsi que, à Haler, d'un indice de 268 pour les PM_{2,5} et de 106 pour les PM₁₀. L'application "Meng Loft" indiquait par ailleurs un "Air quality index" de 10, équivalent à "misérable", ce qui est le niveau le plus détérioré possible sur cet indicateur.

Ces niveaux sont d'autant plus pertinents du point de vue de la protection de la population que les particules fines peuvent avoir des effets directs sur la santé. Selon l'Administration de l'environnement, les PM₁₀ peuvent provoquer des irritations des voies respiratoires et des bronches, en particulier chez les personnes sensibles, tandis que les particules PM_{2,5} peuvent atteindre les ramifications bronchiques les plus étroites et pénétrer jusque dans les alvéoles pulmonaires. Les particules les plus fines peuvent également affecter le système cardiovasculaire.

Le communiqué publié par les la Cellule d'évaluation de crises le 16 août reconnaît d'ailleurs que l'exposition aux fumées peut entraîner une irritation des voies respiratoires et provoquer des difficultés respiratoires, notamment chez les personnes sensibles. Il recommande de fermer portes et fenêtres, de limiter l'exposition aux fumées et les activités physiques prolongées à l'extérieur, d'éteindre temporairement les systèmes de ventilation introduisant de l'air extérieur et de porter une attention particulière aux nourrissons et jeunes enfants, aux personnes âgées, aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires.

Or, ces recommandations de précaution n'ont pas été communiquées à la population via LU-Alert, qui présentait essentiellement la situation sous l'angle d'une nuisance olfactive.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **À quel moment les autorités luxembourgeoises ont-elles été informées que les fumées provenant de l'incendie dans les Hautes Fagnes étaient susceptibles d'atteindre le territoire national ? Pour quelles raisons des recommandations plus détaillées n'ont-elles été communiquées que dimanche soir via communiqué, sans pour autant les relayer à la population via LU-Alert ?**
2. **Pourquoi aucune alerte plus ciblée n'a-t-elle été adressée plus tôt aux habitants des régions particulièrement concernées, notamment dans le nord du pays ?**
3. **Quels critères ont été appliqués pour décider du recours à LU-Alert et du niveau d'information diffusé à la population ?**
4. **Quelles données relatives à la qualité de l'air ont été relevées au Luxembourg pendant cet épisode, en particulier dans le nord du pays ? Des concentrations inhabituelles ou élevées de particules fines, ou d'autres polluants ont-elles été constatées et, dans l'affirmative, dans quelles régions et pendant quelle durée ? Sur quelles données et analyses repose par ailleurs l'affirmation selon laquelle aucun impact sanitaire significatif pour la population n'avait été mis en évidence ?**
5. **Comment Monsieur le Ministre explique-t-il que dans les régions frontalières, les avertissements à la population sont survenus plus tôt et contenaient des informations plus détaillées quant aux possibles conséquences sanitaires et aux mesures de précaution à prendre ?**
6. **Au vu de cet épisode, le gouvernement entend-il revoir les procédures de surveillance, d'échange d'informations transfrontalier et d'alerte de la population lors d'épisodes similaires ? Une évaluation de la gestion de l'information et de la coordination entre les différentes autorités concernées est-elle prévue afin d'identifier d'éventuelles améliorations, comme par exemple l'installation de stations de mesure de la qualité de l'air dans le Nord du pays ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Meris SEHOVIC
Député